

Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 36 - juin 2021

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



En cas de non-distribution, retour à
Ch. Hénuzet – Place Saint Roch, 30 –
5620 Florennes

Les Cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à :

cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Th. Frennet - Rue La Rue, 17 – 1420 Braine-l'Alleud

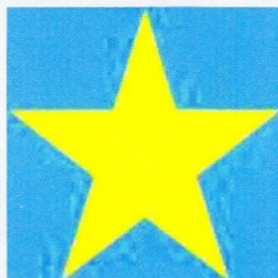
Comité de rédaction : J. P. Flamand, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Hopperets, B. Lockhart, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE 12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Anciens numéros : Les anciens numéros ont été réimprimés : 16 € pour quatre

Prix au numéro : 5 €

Qui sommes-nous ? Visitez : <http://congo-cahiers-du-congo.org/>



Document de la couverture : Ruanda-Urundi 121 – 2,50 F/10 F – Déchet d'imprimerie : surcharge mal placée.

Sommaire

Les griffes « PAQUEBOT » de Kigoma sur le lac Tanganyika	3
Correspondances avion Belgique – Congo et retour	11
Le timbre Stanley – Deux formats (suite et fin)	16
Sélection du cahier	20

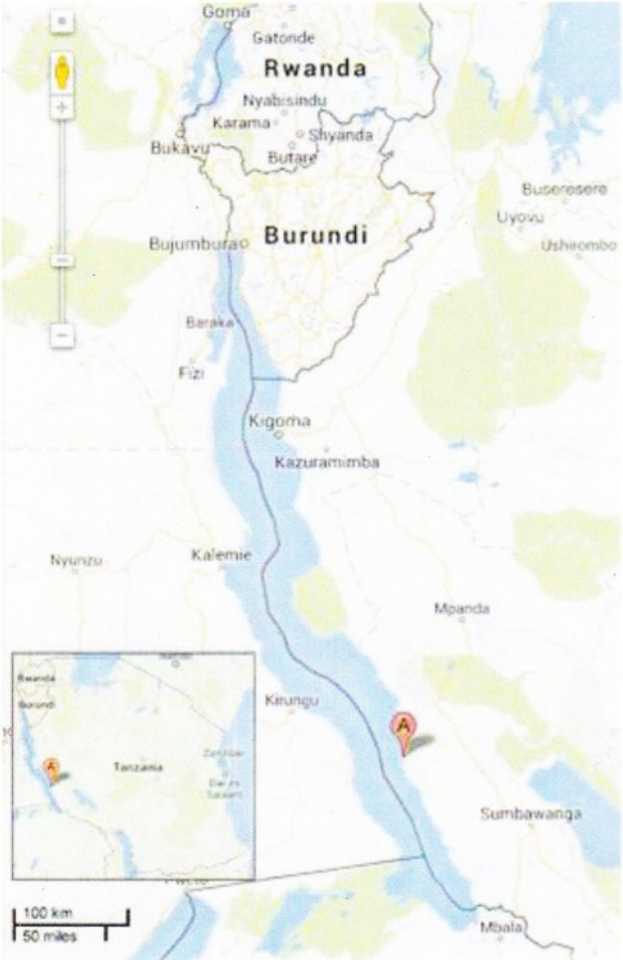
ATTENTION

L'EXPOSITION du 70^{ème} ANNIVERSAIRE du BELGIAN CONGO STUDY CIRCLE est reportée aux

16/17 OCTOBRE 2021

Les griffes « PAQUEBOT » de Kigoma sur le lac Tanganyika

Michel Hopperets



Situation géographique

Le lac Tanganyika fait partie, avec les lacs Victoria, Albert, Edouard, Kivu et Malawi, du réseau des grands lacs africains, dans l’Afrique Orientale. Il s’agit du deuxième plus grand lac africain après le lac Victoria et sa superficie de 32.900 km² est comparable à celle de la Belgique.

fig. 1

Grossièrement, le lac se présente sous la forme d’un long ruban s’étirant du nord au sud. La distance entre l’extrémité nord et l’extrémité sud est de 677 km.

Actuellement, le lac sépare la République démocratique du Congo à l’ouest et la Tanzanie à l’est. Son extrémité nord sépare ces deux pays du Burundi et son extrémité sud les sépare de la Zambie (voir fig. 1).

Les villes principales situées sur les bords du lac sont Bujumbura (Burundi), Kigoma (Tanzanie) et Uvira (République démocratique du Congo).

Un peu d’histoire

Avant la Première Guerre mondiale, le lac Tanganyika séparait le Congo Belge à l’ouest et l’Afrique Orientale Allemande à l’est. A son extrémité sud-ouest, le lac bordait le territoire de la Rhodésie du Nord, colonie britannique (voir fig. 2).

fig. 2

Dans les jours qui suivirent le déclenchement de la guerre et l’invasion de la Belgique par l’armée allemande, en août 1914, malgré l’acte de la Conférence de Berlin signé en 1885 qui garantissait la neutralité des colonies en cas de conflit entre nations, des troupes allemandes firent des incursions dans la province du Katanga.



Le 22 août 1914, sur le lac Tanganyika, un navire allemand armé d'un canon contraignit le vapeur belge « Alexandre Delcommune » à l'échouage. Rapidement, les lacs Tanganyika et Kivu furent sous domination allemande.

Dans un premier temps, en raison du manque de moyens, notamment en armement, mais aussi d'entraînement et d'organisation, les troupes belges adoptèrent une posture défensive. Mais, principalement sous l'impulsion du colonel Charles Tombeur, à ce moment inspecteur d'Etat chargé de l'administration de la province du Katanga et de Jules Renkin, ministre belge des Colonies réfugié au Havre, de l'armement et du matériel furent acheminés et des effectifs vinrent renforcer les rangs de la Force Publique. Ces hommes furent entraînés, équipés, formés au maniement des armes et affectés aux lignes de défense à la frontière orientale du Congo.

Un régiment spécifique dédié à la protection du lac Tanganyika fut constitué et placé sous les ordres de Charles Tombeur, promu au grade de général.

En 1916, les Belges et les Britanniques vont acheminer sur le lac Tanganyika quelques navires de guerre qui vont leur permettre de battre en brèche la suprématie allemande sur le lac. Le 9 février 1916, le Hedwig von Wissmann, fleuron de la flottille allemande sera coulé. La voie est ainsi ouverte pour une offensive terrestre dans l'Est Africain Allemand, d'abord en direction de Mahenge puis ensuite vers Tabora dont la prise, le 20 septembre 1916, est considérée comme un des plus hauts faits d'armes de l'armée belge.

Après la défaite allemande, les accords Milner-Orts conclus le 30 mai 1919 octroyèrent à la Belgique les territoires du Ruanda et de l'Urundi tandis que les Anglais se virent attribuer le reste du territoire de l'ancien Est Africain Allemand.

En 1923, la Société des Nations confiera à la Belgique un mandat sur les territoires du Ruanda et de l'Urundi qui seront rattachés administrativement au Congo Belge.

Courrier du Congo Belge via l'Est Africain Allemand avant 1914

Avant la Première Guerre mondiale, du courrier provenant de l'est du Congo Belge voyageait par la voie de l'Est Africain Allemand via la Mittellandbahn, ligne chemin de fer reliant Kigo-



ma à Dar-es-Salaam.

fig. 3

En effet, cette voie était plus rapide que la voie classique via Boma qui imposait la traversée du Congo d'est en ouest par voie terrestre et fluviale.

De plus, avant le 1^{er} avril 1910, le Congo Belge, bien qu'adhérant à l'U.P.U., appliquait des tarifs postaux supérieurs à ceux de l'U.P.U. en vigueur dans les pays limitrophes.

A titre d'illustration (voir fig. 3), une carte postale envoyée d'Uvira, affranchie au moyen de timbres de l'Est Africain Allemand par recommandé d'Usumbura. Comme on peut le voir sur la carte (fig. 4), Uvira et Usumbura sont situés de part et d'autre de la frontière, à l'extrémité nord du lac Tanganyika. La carte a probablement rejoint la Mittellandbahn à Kigoma, localité située près d'Ujiji, par voie terrestre.



fig. 4

Il est possible que du courrier envoyé à cette époque du Congo Belge par la voie de l'Est Africain ait traversé le lac Tanganyika par bateau pour rejoindre Kigoma, mais nous n'avons pas connaissance de marques postales ou d'indication permettant de l'affirmer.

Période postérieure à la Première Guerre

Comme mentionné précédemment, après la défaite allemande, la plus grande partie du territoire de l'ex-Est Africain Allemand passa sous domination britannique. Ce fut notamment le cas de tout le territoire bordant la rive orientale du lac Tanganyika et du port de Kigoma.

Du courrier en provenance de l'est du Congo Belge continua bien sûr à transiter par Kigoma pour rejoindre Dar-Es-Salaam avant d'embarquer à destination de l'Europe (voir fig. 5).

fig. 5



Les griffes «PAQUEBOT» de Kigoma

En préambule, nous voulons dire que nous n'avons pas la prétention de proposer un inventaire complet des griffes utilisées, mais simplement de présenter quelques exemples et peut-être d'ouvrir un champ de recherches.

Dans son ouvrage « Congo – Cinquante ans d'histoire postale », Jean Du Four aborde (p. 429) succinctement le sujet. Selon lui, ces griffes servaient à annuler les timbres non oblitérés au départ sur les lettres en provenance du Congo remises à bord d'un bateau traversant le lac. Nous verrons dans les exemples ci-dessous que, le plus souvent, ces griffes n'annulaient pas les timbres.

En ce qui concerne les dates d'utilisation, il signale n'avoir rencontré cette marque qu'en 1939 mais pense qu'elle fut utilisée avant 1936. Nous verrons que c'est effectivement le cas.

Enfin, les dimensions des griffes rencontrées par J. Du Four vont de 40 à 45 mm ; nous allons voir ci-dessous qu'il y en a au moins une autre dont la longueur diffère.



Griffe de 37 mm avec accent circonflexe sur le O (1925)

fig. 6

La griffe la plus ancienne dont nous avons connaissance date de 1925. Il s'agit d'une griffe de 37 mm, très empâtée, dont le O est surmonté d'un accent circonflexe (voir fig. 6). Sur ce fragment de lettre, on peut deviner une partie de l'oblitération Kigoma ainsi qu'une partie du cachet rectangulaire FLOTILLE LAC / Bon DHANIS (voir fig. 7). Malheureusement, les dates de ces deux cachets ont été découpées avec le reste de l'enveloppe mais, fort op-

portunément, au dos du fragment qui comporte les deux volets de l'enveloppe, on peut distinguer la date (fig. 8) d'un cachet de passage à Dar-Es-Salaam : 23 JA 25 (23 janvier 1925).



fig. 7

Mention manuscrite (1929)

Le deuxième document (fig. 9), une carte-vue expédiée d'Albertville vers la France, a reçu non pas une griffe mais bien une mention manuscrite « Paquebot » au crayon bleu. Le timbre de l'émission Stanley porte une oblitération de Kigoma 4 NO 1929 (4 novembre 1929) et, côté vue, un cachet de passage à Dar-Es-Salaam le 7 novembre 1929.

Quant à savoir si l'apposition d'une telle mention manuscrite sur ce type de courrier était fréquente ou s'il s'agit d'un cas isolé, nous l'ignorons.

fig. 8



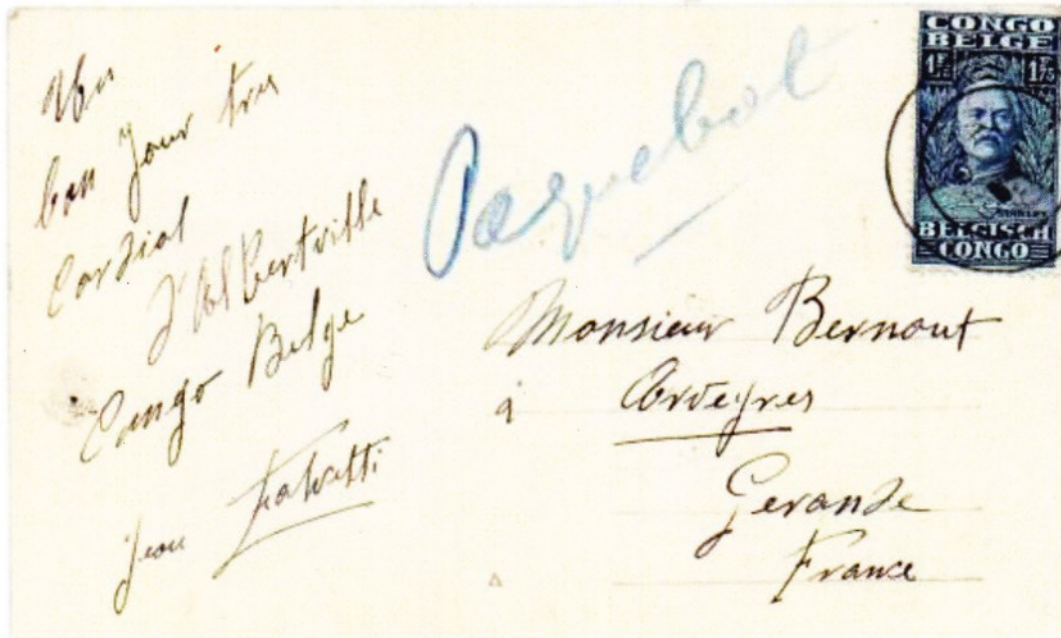


fig. 9

Grandes griffes de 40 à 43 mm (à partir d'octobre 1930)

A partir de 1930, les griffes utilisées ont une dimension variant de 40 à 43 mm. Il n'est pas aisé de faire la distinction entre ces griffes car leurs dimensions diffèrent très peu. De plus, en raison du matériau avec lequel elles ont été fabriquées (caoutchouc) l'empreinte varie selon la pression exercée et l'encre plus ou moins prononcé.

En voici quelques exemples :

Fig. 10-11 : une griffe de +/- 42 mm dont la disposition des lettres est très irrégulière (octobre 1930).

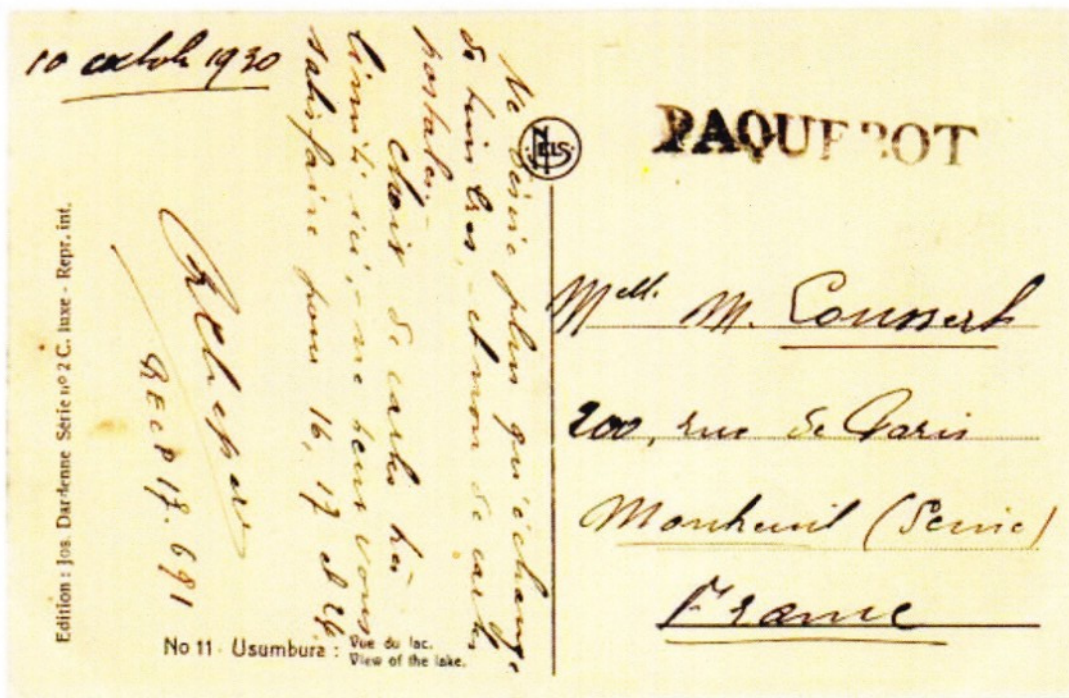


fig. 10

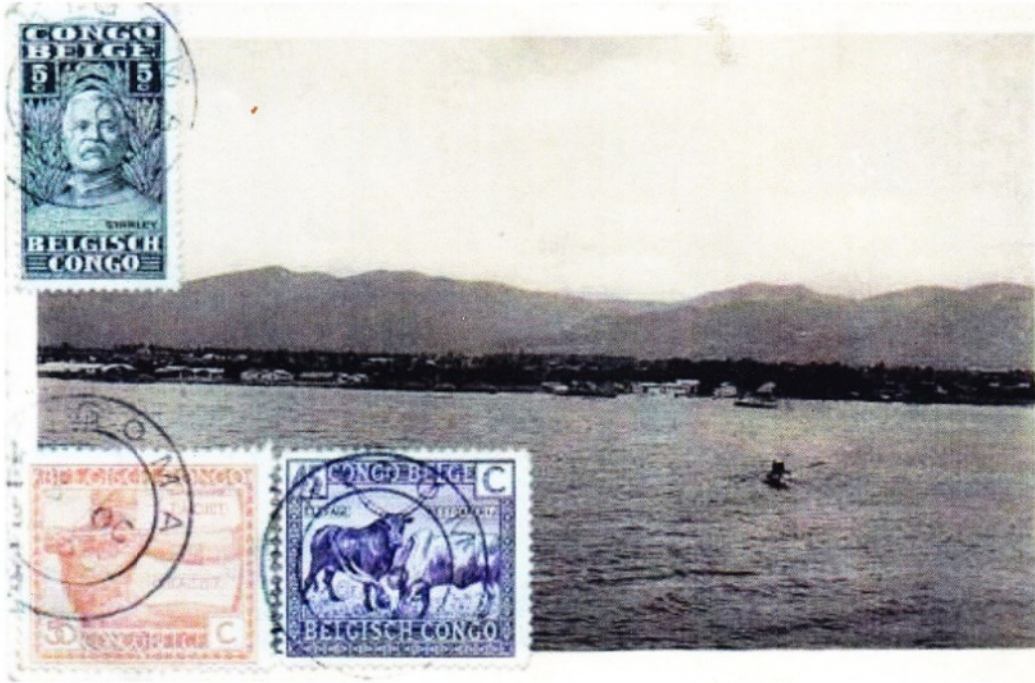


fig. 11

Fig. 12 : une griffe de 40 mm avec lettres très régulières (décembre 1930).



fig. 12

Fig. 13 : une griffe de +/- 43 mm avec lettres assez régulières (novembre 1931).



fig.13

Dans les années qui suivirent, ces griffes continuèrent à être utilisées, certainement jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, mais il devient de plus en plus difficile de les identifier en raison de leur écrasement progressif et de l'encrage souvent excessif.

Demande de renseignements

Nous sommes à la recherche de renseignements concernant une petite griffe rencontrée en avril et mai 1930. Cette griffe pourrait avoir été utilisée à Kigoma mais a plus probablement été apposée au passage dans un port maritime sur le trajet reliant Dar-Es-Salaam à l'Europe.

Il s'agit d'une petite griffe de 22 mm dont les lettres sont irrégulières, principalement le P dont la tête penche vers la droite, le U qui est déformé et le O dont le sommet est incliné vers la gauche.

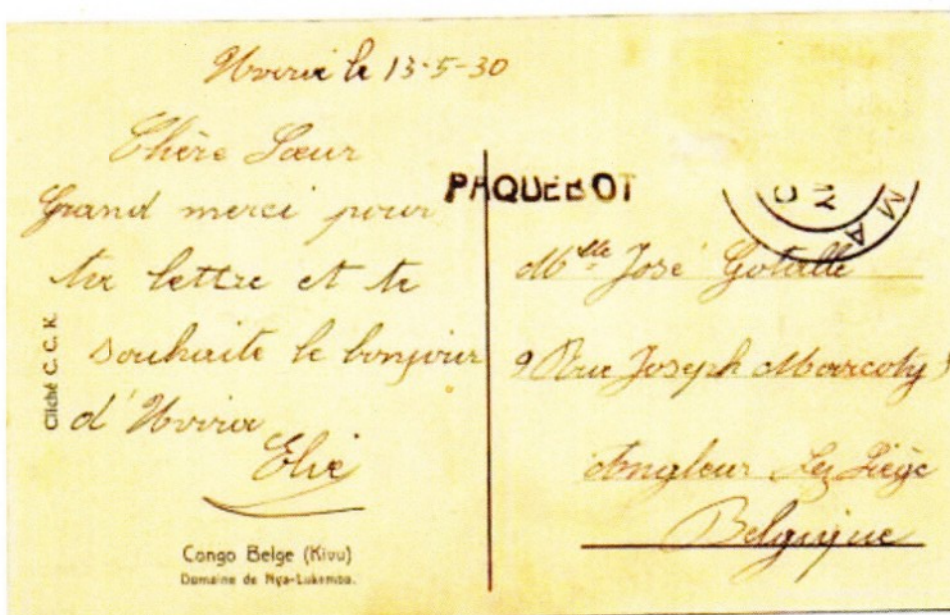


fig. 14



fig. 15

Voici deux exemples de documents qui ont reçu cette griffe : la carte (fig. 14) datée d'Uvira le 13 mai 1930 dont le timbre a malheureusement été enlevé présente l'intérêt de montrer la griffe entière avec ses caractéristiques (P et O inclinés et U déformé) tandis que sur l'entier postal (fig. 15) daté de Kigoma le 5 avril 1930, elle est faiblement frappée ; mais les deux dernières lettres parfaitement lisibles permettent à elles seules d'identifier la griffe grâce au O incliné.

Quelqu'un parmi nos lecteurs connaîtrait-il cette griffe ? Toute aide serait la bienvenue. Merci d'avance.

NOUVELLE EDITION 2021
CATALOGUE DES ENTIERS POSTAUX
 DU
CONGO BELGE & RUANDA-URUNDI

Réalisé par la Société Belge de l'Entier Postal &
 le Belgian Congo Study Circle,
 disponible en français, néerlandais ou anglais
 Prévente lors de l'Exposition du **16/17 octobre**.

Réservation : henuzetcharles@hotmail.com
 Charles Hénuzet Place Saint Roch, 30 5620 Florennes

Correspondances avion - Belgique / Congo et retour

J. P. Flamand

Extraits des Notes et Ordres de Service de l'Administration des Postes de Belgique relatifs au Service Aéropostal (1920-1948) par le Doct. J. Stibbe.

Ordre de service n° 40 du 28 novembre 1933

Certains philatélistes belges adressent soit à eux-mêmes, soit à un destinataire résidant en Belgique, des correspondances-avion sur l'adresse desquelles ils ont porté une mention exprimant leur volonté de faire transiter l'envoi par une localité de l'étranger. Il ne peut être donné cours à ces correspondances, la Poste n'ayant pas à se prêter à des fantaisies qui vont à l'encontre des dispositions de la Convention Postale Universelle relative à l'acheminement des correspondances.

Avant cette date, ce document en notre possession est une lettre de décembre 1930 lors du **Raid Vanderlinden/Fabry**, adressée en Belgique, possédant le double affranchissement et la mention via Léopoldville.



Lettre recommandée oblitérée à BRUXELLES 1 F le 2 XII 1930.16-17 h sur tous les timbres même ceux du Congo belge (c'est une erreur de l'agent des postes qui ne pouvait pas les oblitérer et aurait dû refuser l'envoi !).

Le timbre spécial PA 5 émis spécialement pour ce vol est oblitéré à BRUXELLES IE le 3 XII 1930 (1^{er} jour de vente de ce timbre).

Cachet spécial rectangulaire **rouge** de Bruxelles.
Cachet d'arrivée à LÉOPOLDVILLE le 15.12.30.-16 h (verso).
Cachet de retour à IXELLES/ELSENE le 2 III 1931.18-19 h (verso).

Tarif belge : 1.25 F (lettre pour le Congo) + 1.75 F (recommandation) +
5.00 F/10 g (surtaxe aérienne) = 8.00 F.
Tarif congolais : 1.00 F (lettre pour la Belgique) + 1.75 F (recommandation) +
5.00 F/10 g (surtaxe aérienne) = 7.75 F
l'affranchissement (8.10 F) est trop élevé de 0.35 F.

C'est à cause de correspondances dans ce genre de disposition (aller/retour)
que l'ordre de service n° 40 a été publié.

Par après, suite à la demande pressante des philatélistes, l'Administration des
Postes a modifié ses prérogatives en publiant des notes qui exceptionnellement
acceptent les correspondances aller/retour.

Note n°22 du 16 mars 1934 : Raid Hansez du 24 mars 1934 :

A titre exceptionnel et contrairement à ce qui est prévu à l'ordre de service n°40
de 1933, il peut être accepté des correspondances que les philatélistes désirent
adresser, via **Léopoldville**, soit à eux-mêmes soit à un destinataire résidant en
Belgique. Ces envois doivent comporter un double affranchissement :

- 1°) l'affranchissement pour le « voyage aller », en timbres-poste belges (port
ordinaire + surtaxe aérienne) ;
les timbres sont à annuler par le bureau de dépôt ;
- 2°) un affranchissement d'un même import, pour le « voyage retour » en
timbres-poste congolais ordinaires et la surtaxe aérienne en timbres aériens
congolais. Ces timbres ne peuvent être annulés, ils le seront à Léopoldville.

Le bureau d'Anvers 1 est pourvu de timbres-poste congolais.



Lettre oblitérée à AUVELAIS le 21 III 1934.11-12 h.
Cachet d'arrivée à ANTWERPEN 1 le 22 III 1934.18-19 h (verso).
Cachet spécial rectangulaire **rouge** d'Anvers. Cachet d'arrivée à LEOPOLD-
VILLE le 28.3.34.-18 h sur timbres congolais et au verso.

Au retour, cachet d'arrivée à ANTWERPEN 1 du 11 IV 1934.15-16 h.

Tarif : 1.50 F (lettre) + 5.00 F/5 g (surtaxe aérienne) = 6.50 F
Idem pour la lettre pour la Belgique.

Note du 30 novembre 1934 : Raid Rubin du 20 décembre 1934 :

A titre exceptionnel et contrairement à ce qui est prévu à l'ordre de service n° 40 de 1933, il peut être accepté des correspondances que les philatélistes désirent adresser, via **Léopoldville**, soit à eux-mêmes soit à un destinataire résidant en Belgique. Ces envois doivent comporter un double affranchissement : voir note n° 22.

Le bureau de Bruxelles 1 est pourvu de timbres-poste congolais.

Ces correspondances ne pourront pas être soumises à la recommandation.



Lettre oblitérée à BRUXELLES 1 le 19 XII 1934.10-11 h.

Cachet spécial rectangulaire **rouge** de Bruxelles 1
Cachet d'arrivée et de retour de LEOPOLDVILLE sur timbres congolais du
22.12.34.-6 h.

Tarif : 1.50 F (lettre pour le Congo) + 2 x 5.00 F/5 g (surtaxe aérienne) = 11.50 F. Idem pour la lettre pour la Belgique.

**Note du 14 février 1935 : inauguration de la liaison aérienne régulière
Belgique/Congo et retour le 23 février 1935.**

A titre exceptionnel, pour le vol d'inauguration, il peut être accepté des correspondances que les philatélistes désirent adresser, via **Léopoldville**, soit à eux-

mêmes soit à un destinataire résidant en Belgique. Ces envois doivent comporter un double affranchissement : voir note n°22.



Enveloppe commémorative SABENA oblitérée à BRUXELLES 1 le 23-2-1935.
 Cachet spécial rectangulaire **noir** de Bruxelles.
 Cachet d'arrivée à LEOPOLDVILLE 1 le 28-2-35.-16 h.
 Ce bureau a oblitéré les timbres du Congo avec le même cachet.
 Au retour, cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 8-3-35.-21 h (verso).

Tarif : 1.50 F (lettre pour le Congo) + 2.50 F/5 g (surtaxe aérienne) = 4.00 F.
 Idem pour la lettre pour la Belgique.

**Note du 26 novembre 1935 : prolongement de la liaison aérienne régulière
 Belgique/Congo jusqu' à Elisabethville le 15 novembre 1935.**

A cette occasion et à titre exceptionnel, il peut être accepté des correspondances que les philatélistes désirent adresser, via **Elisabethville**, soit à eux-mêmes soit à un destinataire résidant en Belgique. La même faveur est accordée pour les **escales** de Banningville, Port Francqui, Luebo, Luluabourg, etc..

Ces envois doivent comporter un double affranchissement : voir note n°22 (timbres-poste congolais sans spécifier les timbres avion).

Les timbres congolais seront oblitérés par le bureau de réexpédition.



Enveloppe commémorative SABENA oblitérée à BRUXELLES 1 du 15 XI 35.2-3 h.

Cachet spécial rectangulaire **vert** de Bruxelles.

Cachet d'arrivée à PORT-FRANCQUI le 20-11-35.-15 h (verso).

Cachet retour de PORT-FRANCQUI du 21-11-35 sur timbres du Congo.

Au retour, cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 29-11-35.-17 h (verso).

Tarif : 1.50 F (lettre pour le Congo) + 3.50 F/5 g (surtaxe aérienne) = 5.00 F
Idem pour la lettre pour la Belgique.

Contrairement à la note du 26 novembre 1935 stipulant le retour à un destinataire résidant en Belgique, ce courrier est destiné à un résident suisse !



Lettre oblitérée à BRUXELLES 1*** le 14 XI 1935.

Cachet spécial rectangulaire **vert** de Bruxelles.

Cachet d'arrivée à ELISABETHVILLE le 21-11-35.-19 h (verso)

Cachet retour d'ELISABETHVILLE du 22-11-35.-10 h sur timbres du Congo.

Cachet spécial rectangulaire **violet** d'Elisabethville.

Cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 29-11-35.-17 h (verso).

Tarif aller : 1.50 F (lettre pour le Congo) + 3.50 F/5 g (surtaxe aérienne) = 5.00 F
Tarif retour : 2.50 F (lettre pour l'étranger) + 3.50 F/5 g de surtaxe aérienne = 6.00 F

Note 63 du 14 octobre 1936 : Nouvel itinéraire de la liaison aérienne régulière Belgique/Congo et retour le 24 octobre 1936.

A l'occasion de l'inauguration du nouvel itinéraire, il peut être accepté des correspondances que des particuliers désirent adresser, via **Elisabethville**, soit à eux-mêmes soit à un destinataire résidant en Belgique. La même faveur est accordée pour les **escales** de Stanleyville, Kindu, Kabalo, Bukama. Ces envois doivent comporter un double affranchissement : voir note n° 22 (timbres-poste congolais sans spécifier les timbres avion).

Les timbres congolais seront oblitérés par le bureau de réexpédition.



Enveloppe commémorative SABENA oblitérée à BRUXELLES 1*** le 24 X 1936.2-3 h.

Cachet spécial **rouge** de Bruxelles.

Cachet de départ de STANLEYVILLE le 31-10-36.-6 h sur les timbres congolais.

Cachet spécial **vert** de Stanleyville pour le vol retour.

Au retour, cachet d'arrivée à BRUXELLES 1 le 5 XI 1936.17-18 h.

Tarif : 1.50 F (lettre pour le Congo) + 3.50 F/5 g (surtaxe aérienne) = 5.00 F
Idem pour la lettre pour la Belgique. L'affranchissement congolais est trop élevé de 0.25 F

Cette note 63 est la dernière au sujet des doubles affranchissements Belgique/Congo que nous retrouvons dans les extraits et notes de service de l'Administration des Postes. Nous pensons donc que ce système d'envoi en double affranchissement a de fait été accepté pour les années suivantes sans qu'il ne nécessite à chaque fois, une nouvelle note de service particulière.

Le timbre Stanley – Deux formats – Suite et fin

Ch. Hénuzet

Le plaisir de la philatélie est de faire de nouvelles découvertes et de remettre le travail en question.

Nous revenons aujourd'hui sur un des types de format du Stanley.

Dans le Cahier 34 page 10, nous mentionnions que 2 valeurs seulement du type 3 étaient connues : P.F. - P.F. - P.F. - G.F. – P.F.

Récemment, dans un lot de blocs de Stanley, nous avons découvert le bloc ci-dessous :



Il est bien du type 3 : son bord de feuille supérieur confirme sa position dans la feuille.

Recto

Bloc G.F. – P.F. (timbres inférieurs)

Verso



Tout au long de notre recherche, nous avons pu constater que les blocs de quatre étaient plus « aisés » à trouver malgré leur rareté sur le courrier et quelle que soit la valeur du timbre.



Fragment de lettre envoyée de WATSA le 22-1-30

Certains ensembles sont beaucoup plus difficiles à trouver que d'autres ; c'est le cas des blocs de plus de quatre timbres disposés en paires verticales.

Lettre recommandée de Stanleyville du 30-3-34 pour Medford, Massasuchets, USA.



G.F.
P.F.
G.F.

Lettre envoyée de
LIBENGE
7- 05 - 38
soit moins de 2
mois avant sa mise
hors cours

Nous terminerons par le cas
le plus difficile à trouver : la
bande verticale d'au moins
3 timbres.

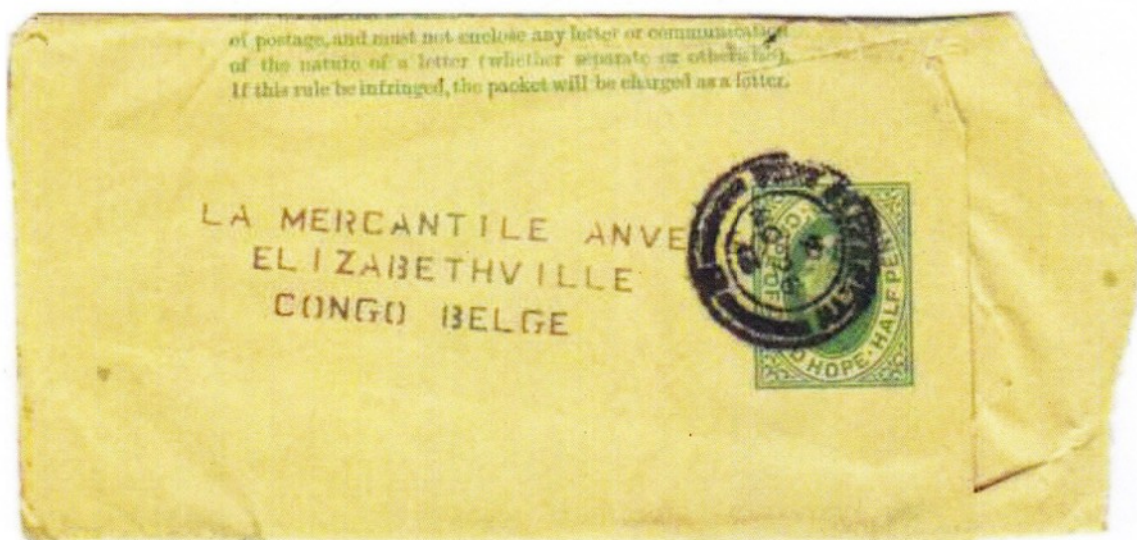
Sélection du Cahier

V. Sgier

Entier postal du Cap de Bonne Espérance vers le Congo.

Le courrier entrant au Congo, « incoming mail », est toujours très intéressant : il s'agit souvent de courriers sortant de l'ordinaire.

Oblitéré à PORT ELIZABETH (CAPE OF GOOD HOPE, Cap de Bonne Espérance) le 7 NO 26 13 (7 heures, 26 novembre 1913), à destination de « La Mercantile Anversoise ELISABETHVILLE (en anglais) CONGO BELGE.



Il s'agit d'un entier postal d'un demi-penny (ou d'un demi-pence) qui correspond à un affranchissement équivalant à 5 centimes pour le tarif congolais de l'envoi de journaux à l'étranger.

Il est à classer dans la catégorie « BANDE DE JOURNAL » (ou appelé manchette de journal) et comme indiqué sur la partie verso de l'entier : *Cet emballage ne peut être utilisé que pour les journaux ou pour les documents qui sont autorisés à être envoyés au taux de l'affranchissement du livre, et ne doit contenir aucune lettre ou communication de la nature d'une lettre (qu'elle soit distincte ou non). Si cette règle n'est pas respectée, le paquet sera facturé au tarif de la lettre.*

This Wrapper may only be used for Newspapers, or for such documents as are allowed to be sent at the Book-rate of postage, and must not enclose any letter or communication of the nature of a letter (whether separate or otherwise). If this rule be infringed, the packet will be charged as a letter.